

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012 Phase 1

Date : 12 mars 2013

HEURE	REMARQUES
9 h	Reprise de l'audience du 11 mars 2013
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 01	M <sup>e</sup> André Turmel (FCEI) présente son témoin : M. Antoine Gosselin.
9 h 01	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Antoine Gosselin</u> , économiste, 2448, Park Row Ouest, Montréal
9 h 02	Interrogatoire du témoin Gosselin par M <sup>e</sup> Turmel en vue de l'adoption de la preuve de la FCEI
9 h 03	<u>M<sup>e</sup> Turmel produit</u> : <u>C-FCEI-0024</u> : présentation power point par Antoine Gosselin, économiste
9 h 03	Présentation de la preuve de la FCEI par le témoin Gosselin
9 h 33	Fin de la présentation de la preuve de la FCEI par le témoin Gosselin
9 h 33	Contre-interrogatoire du témoin Gosselin par M <sup>e</sup> Dominique Neuman pour S.É./AQLPA
9 h 48	Fin du contre-interrogatoire du témoin Gosselin par M <sup>e</sup> Dominique Neuman pour S.É./AQLPA
9 h 50	Contre-interrogatoire du témoin Gosselin par M <sup>e</sup> Vincent Regnault pour Gaz Métro
10 h 33	Fin du contre-interrogatoire du témoin Gosselin par M <sup>e</sup> Vincent Regnault pour Gaz Métro
10 h 34	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 50
10 h 53	Reprise de l'audience
10 h 53	M <sup>e</sup> Regnault annonce que la réponse à l'engagement n <sup>o</sup> 1 est en cours de préparation et devrait être disponible d'ici le milieu de l'après-midi
10 h 54	Interrogatoire du témoin Gosselin par M <sup>e</sup> Simon Turmel pour la Régie
10 h 57	<u>Engagement n<sup>o</sup> 1 de la FCEI</u> : Dans le cas inverse, soit une migration importante des clients du service de transport de Gaz Métro ayant décidé de fournir leur propre transport, le principe de neutralisation que la FCEI préconise ne conduirait-il pas à maintenir une bonification pour le service de clients qui ne sont plus là? (demandé par la Régie)
10 h 58	Poursuite de l'interrogatoire du témoin Gosselin par M <sup>e</sup> Simon Turmel pour la Régie
11 h 22	Fin de l'interrogatoire du témoin Gosselin par M <sup>e</sup> Simon Turmel pour la Régie
11 h 22	Question par Mme Françoise Gagnon au témoin Gosselin
11 h 26	Questions par M <sup>e</sup> Turgeon au témoin Gosselin
11 h 28	Fin des questions par M <sup>e</sup> Turgeon au témoin Gosselin
11 h 28	Pas de réinterrogatoire du témoin Gosselin par M <sup>e</sup> André Turmel

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012 Phase 1

Date : 12 mars 2013

HEURE	REMARQUES
11 h 29	Le témoin Gosselin est libéré, conditionnellement à ce qu'il ait à témoigner à nouveau à la suite de la réponse de la FCEI à l'engagement n° 1
11 h 29	M <sup>e</sup> André Turmel demande si la Régie peut émettre des directives claires en ce qui a trait aux frais engagés pour les phases 1A et 1B du présent dossier
11 h 30	M <sup>e</sup> Turgeon indique que des directives seront données après le dîner
11 h 31	M <sup>e</sup> Dominique Neuman (S.É./AQLPA) présente son témoin : M. Jacques Fontaine
11 h 31	<u>Affirmation solennelle</u> : Jacques Fontaine, consultant en énergie, 10 946, avenue de Rome, Montréal-Nord
11 h 31	Adoption de la preuve de S.É./AQLPA par le témoin Fontaine
11 h 32	Interrogatoire du témoin Fontaine par M <sup>e</sup> Neuman
11 h 45	Fin de l'interrogatoire du témoin Fontaine par M <sup>e</sup> Neuman
11 h 45	Pas de contre-interrogatoire du témoin Fontaine par M <sup>e</sup> Vincent Regnault pour Gaz Métro
11 h 45	Pas d'interrogatoire du témoin Fontaine par M <sup>e</sup> Simon Turmel pour la Régie
11 h 45	Question par M <sup>e</sup> Turgeon au témoin Fontaine
11 h 47	Pas de réinterrogatoire du témoin Fontaine par M <sup>e</sup> Neuman
11 h 47	Le témoin Fontaine est libéré
11 h 47	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h
13 h 05	Reprise de l'audience
13 h 05	<u>M<sup>e</sup> André Turmel (FCEI) produit</u> : C-FCEI-0025 : réponse de la FCEI à l'engagement n° 1
13 h 06	<u>Affirmation solennelle</u> : Brigid Rowan, économiste en matière énergétique, 34 King Est, suite 1102, Toronto, Ontario
13 h 07	Interrogatoire du témoin Rowan par M <sup>e</sup> Éric David en vue de l'adoption de la preuve d'OC
13 h 09	<u>M<sup>e</sup> David produit</u> : C-OC-0041 : présentation power point intitulée « OC's Position and Recommendations on an Appropriate GPIM for GM »
13 h 10	Présentation de la preuve d'OC par le témoin Rowan
13 h 36	Fin de la présentation de la preuve d'OC par le témoin Rowan
13 h 37	Contre-interrogatoire du témoin Rowan par M <sup>e</sup> Dominique Neuman pour S.É./AQLPA
13 h 49	Fin du contre-interrogatoire du témoin Rowan par M <sup>e</sup> Dominique Neuman pour S.É./AQLPA

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012 Phase 1

Date : 12 mars 2013

HEURE	REMARQUES
13 h 50	Contre-interrogatoire du témoin Rowan par M <sup>e</sup> Vincent Regnault pour Gaz Métro
14 h 10	<u>Objection par M<sup>e</sup> David</u> (ce n'est pas à Mme Rowan de parler de MM. Wilson et Costello)
14 h 10	Réplique de M <sup>e</sup> Regnault (si Mme Rowan n'est pas en mesure de répondre, il demandera que l'article de MM. Wilson et Costello soit retiré de la preuve d'OC)
14 h 11	Commentaire de M <sup>e</sup> Turgeon à l'effet qu'il est un peu tard pour cela
14 h 11	Poursuite du contre-interrogatoire du témoin Rowan par M <sup>e</sup> Vincent Regnault pour Gaz Métro
14 h 30	Fin du contre-interrogatoire du témoin Rowan par M <sup>e</sup> Vincent Regnault pour Gaz Métro
14 h 32	Interrogatoire du témoin Rowan par M <sup>e</sup> Simon Turmel pour la Régie
14 h 34	<u>Engagement n<sup>o</sup> 1 d'OC</u> : scénario de bonification en fonction des économies réalisées par rapport au tarif correspondant de TCPL pour les transactions identifiées à la référence ii (pièce A-108). La bonification serait basée sur un pourcentage des économies effectivement constatées au rapport annuel. Pour l'instant, ces économies seraient de l'ordre de 26 M\$. Cependant, cette bonification serait conditionnelle à l'optimisation de la stratégie d'approvisionnement en gaz naturel de façon à ce qu'il y ait ni de FTLH inutilisés, ni revente des FTLH inutilisés, ni surplus de gaz à Empress ou Dawn, ni vente de transport au client GAC, gaz d'appoint concurrence, et on parle pour août, septembre et octobre, pour la période d'août, septembre et octobre (demandé par la Régie)
14 h 35	Commentaires de M <sup>e</sup> Regnault à l'effet que Mme Rowan n'est pas une experte et qu'il doute de la valeur probante de la réponse qu'elle donnera à l'engagement n <sup>o</sup> 1 d'OC. Toutefois, il ne s'y objecte pas
14 h 36	M <sup>e</sup> David informe qu'il sera en mesure de fournir la réponse à l'engagement n <sup>o</sup> 1 d'OC d'ici demain, 12 h
14 h 36	Fin de l'interrogatoire du témoin Rowan par M <sup>e</sup> Simon Turmel pour la Régie
14 h 36	Pas de réinterrogatoire du témoin Rowan par M <sup>e</sup> David
14 h 37	Le témoin Rowan est libéré
14 h 37	L'audience est suspendue jusqu'à 15 h
15 h	Reprise de l'audience
15 h	<u>M<sup>e</sup> Regnault (Gaz Métro) produit :</u> <u>B-0290</u> : Réponse de Gaz Métro à l'engagement n <sup>o</sup> 1 (pièce Gaz-Métro 5, document 26)
15 h	M <sup>e</sup> Turgeon fait part de la suite de l'audience : on entendra la preuve de l'UC, suivie du contre-interrogatoire. Par la suite, il y aura une courte pause afin que la Régie puisse prendre connaissance de la réponse de Gaz Métro à l'engagement n <sup>o</sup> 1 et déterminer s'il y aura besoin de témoins de Gaz Métro pour répondre à de possibles questions sur la pièce B-0290. M <sup>e</sup> Turgeon informe M <sup>e</sup> André Turmel que la Régie n'aura pas de questions pour le témoin Gosselin à la suite de la réponse de la FCEI à l'engagement n <sup>o</sup> 1
15 h 01	M <sup>e</sup> Hélène Sicard (UC) présente son témoin : M. Jean-François Blain

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012 Phase 1

Date : 12 mars 2013

HEURE	REMARQUES
15 h 02	<u>Affirmation solennelle</u> : Jean-François Blain, analyste, secteur de l'énergie, 2267, boul. Perrot, Notre-Dame de l'Île Perrot, Québec, J7V 8P4
15 h 03	Interrogatoire du témoin Blain par M <sup>c</sup> Sicard
15 h 04	Le témoin Blain apporte des corrections à la pièce C-UC-0014
15 h 05	Poursuite de l'interrogatoire du témoin Blain par M <sup>c</sup> Sicard
15 h 40	Fin de l'interrogatoire du témoin Blain par M <sup>c</sup> Sicard
15 h 42	L'audience est suspendue jusqu'à 15 h 55
15 h 57	Reprise de l'audience
15 h 57	Contre-interrogatoire du témoin Blain par M <sup>c</sup> Vincent Regnault pour Gaz Métro
16 h 05	Fin du contre-interrogatoire du témoin Blain par M <sup>c</sup> Vincent Regnault pour Gaz Métro
16 h 06	Interrogatoire du témoin Blain par M <sup>c</sup> Simon Turmel pour la Régie
16 h 10	Fin de l'interrogatoire du témoin Blain par M <sup>c</sup> Simon Turmel pour la Régie
16 h 10	Pas de réinterrogatoire du témoin Blain par M <sup>c</sup> Sicard
16 h 10	Le témoin Blain est libéré
16 h 10	M <sup>c</sup> Turgeon fait part de ce qui suit :  <ol style="list-style-type: none"> <li>1) En ce qui a trait aux frais relatifs à la phase 1 du dossier, ils pourront être envoyés à la Régie à la fin de la journée, jeudi le 14 mars</li> <li>2) En ce qui a trait aux frais relatifs aux audiences sur le taux de rendement, ils font partie de la phase 2 et devront donc être retenus</li> <li>3) La Régie est satisfaite de la réponse de Gaz Métro à l'engagement n<sup>o</sup> 1 et ne requiert donc pas de témoins</li> <li>4) La réponse d'OC à l'engagement n<sup>o</sup> 1 est attendue pour mercredi, midi</li> <li>5) La Régie réitère sa demande d'hier, soit qu'elle aimerait entendre les procureurs, lors de leur plaidoirie, traiter de la question suivante : si la Régie est habilitée par la Loi d'évaluer la performance du distributeur dans son plan d'approvisionnement en prenant en compte les coûts de fourniture, de compression, de transport et d'équilibrage pour ensuite bonifier le distributeur sur cette base, cette performance</li> </ol>
16 h 12	L'audience est ajournée au 14 mars 2013 à 9 h
	<p style="text-align: center;"><i>Johanne Le huis</i> , greffière-audicière</p>

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012 Phase 1

Date : 12 mars 2013

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :	Antoine Gosselin	2013/03/12
ENTREPRISE :	Témoign pour la FCEI	
PROFESSION :	Économiste	
ADRESSE :	2448, Park Row Ouest Montréal	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :	Brigid Rowan	2013/03/12
ENTREPRISE :	Témoign pour OC	
PROFESSION :	Économiste en matière énergétique	
ADRESSE :	34 King Est, suite 1102 Toronto, Ontario	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :	Jacques Fontaine	2013/03/12
ENTREPRISE :	Témoign pour S.É./AQLPA	
PROFESSION :	Consultant en énergie	
ADRESSE :	10 946, avenue de Rome Montréal-Nord	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :	Jean-François Blain	2013/03/12
ENTREPRISE :	Témoign pour l'UC	
PROFESSION :	Analyste, secteur de l'énergie	
ADRESSE :	2267, boul. Perrot Notre-Dame de l'Île Perrot, Québec, J7V 8P4	

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

<b>TÉMOIN</b>		<b>DATE</b> Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**AUDIENCE DU 12 MARS 2013**

**DOSSIER : R-3809-2012 PHASE 1**

**Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : M<sup>e</sup> Marc Turgeon (Président de la formation), de même que M. Jean-François Viau et M<sup>me</sup> Françoise Gagnon

Le procureur de la Régie est : M<sup>e</sup> Simon Turmel

La requérante est :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)**

Représentée par M<sup>e</sup> Vincent Regnault

Les intervenants sont :

**ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)**

Représentée par M<sup>e</sup> Guy Sarault *présent Am et Pm*

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCED)**

Représentée par M<sup>e</sup> André Turmel *présent Am et Pm*

**GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAMÉ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Geneviève Paquet *absente Am et Pm*

**OPTION CONSOMMATEUR (OC)**

Représentée par M<sup>e</sup> Éric David *présent Am et Pm*

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Franklin S. Gertler *absent Am et Pm*

**REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (RNCREQ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Annie Gariépy *absente Am et Pm*

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (S.É./AQLPA)**

Représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman *présent Am et Pm*

**TRANSCANADA ENERGY LTD. (TCE)**

Représentée par M<sup>e</sup> Pierre Grenier *absent Am et Pm*

**TRANSCANADA PIPELINES LIMITED (TCPL)**

Représentée par M<sup>e</sup> Pierre Grenier *absent Am et Pm*

**UNION DES CONSOMMATEURS (UC)**

Représentée par M<sup>e</sup> Hélène Sicard *présente Am et Pm*

DÉBUT : 9 h

REPRISE : 13 h <sup>05</sup>

DÎNER : 11 h <sup>47</sup>

AJOURNEMENT : 16 h <sup>12</sup>

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**  
Représentée par M<sup>e</sup> Steve Cadrin *a hext Am*

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

---

---

---

---

---

---

**Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.**

**Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.**

